

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 15 avril 2013

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *09 avril 2013*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - M. Philippe de LONGEVIALLE -  
Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -  
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -  
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -  
Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT -  
Mme Béatrice DOUTRIAUX - Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF -  
Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-  
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -  
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THiar - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -  
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ -  
M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-José SALAT donne pouvoir à M. Gildas LAERON de 17H13 à 19H42  
Mme Florence HANFF donne pouvoir à M. Paul BRON de 17H18 à 19H16  
Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à Mme Eliane BARACETTI de 17H13 à 19H42  
M. Jacques CHIRON donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H13 à 19H10  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Bity DIENG de 18H15 à 19H42  
Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à M. Eric GRASSET de 17H13 à 19H42  
Mme Hélène VINCENT donne pouvoir à M. Stéphane SIEBERT de 18H30 à 19H42  
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Alain PILAUD de 17H13 à 18H07  
Mme Aline BLANC-TAILLEUR donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H13 à 18H09  
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H13 à 19H42  
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H13 à 19H42  
Mme Camille PLET donne pouvoir à Mme Marie-Claire NEPI de 17H13 à 19H42  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H13 à 19H42  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H13 à 19H42  
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H13 à 19H42  
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H13 à 19H42.

Secrétaire de séance : Mme Eléonore PERRIER.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 - (B 009) - POLITIQUE DE LA VILLE** - Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Orientations et programmation des actions de la ville de Grenoble pour l'année 2013  
Intervention(s): M. SAFAR, Mme DESLATTES, M. VOIR, Mme GIROD de L'AIN, M. CHAMUSSY

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider le programme d'actions du contrat urbain de cohésion sociale tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la communauté européenne, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), de la caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2013
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 2 - (B 010) - DEMOCRATIE LOCALE** - Création du comité de suivi et d'évaluation de la révision du plan local d'urbanisme (PLU).  
Intervention(s): Mme MASSON, Mme BON, M. le Maire, M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la création d'un comité de suivi et d'évaluation dont l'objectif sera d'assurer un suivi de la forme et de la prise en compte des différentes productions à l'élaboration du PLU à travers ses différentes étapes.
- d'approuver les modalités de création de ce comité de suivi et d'évaluation décrites dans cette délibération

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 3 - (B 007) - LOGEMENT - HABITAT PARTICIPATIF** : Appel à projets 2013 et convention d'objectifs entre les HabILeS et la ville de Grenoble  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le principe d'un appel à projet "Habitat Participatif 2013", élargi au plus grand nombre d'habitants,

- d'autoriser le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Les Habiles au titre de l'année 2013,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle ci-annexée entre la ville de Grenoble et les HaBiles, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer,
- que ce montant sera intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédit existant qui sera présentée à une prochaine séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (B 003) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition d'un local à l'association Secours Populaire Français - antenne Mistral  
Intervention(s): M. le Maire, Mme NEPI, M. KUNTZ.

Un amendement oral est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis 53 rue Anatole France, entre la ville de Grenoble et l'association Secours Populaire Français
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 5 - (B 006) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux à la Confédération Syndicale des Familles-Union Départementale  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre à disposition de la Confédération Syndicale des Familles Union Départementale des locaux situés 6bis et 8bis rue Hector Berlioz, 10 rue de la Station Ponsard, 97 Galerie de l'Arlequin, 72 avenue Rhin et Danube, tels que décrits dans la convention ci-annexée,
- de consentir cette mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante de mise à disposition ci-annexée avec la Confédération Syndicale des Familles-Union Départementale.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Accord de principe pour la participation à la création d'une société publique locale (SPL) Tourisme.  
Intervention(s): M. le Maire, Mme CRIFO, M. LACHCAR, M. BERTRAND, Mme BERANGER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le principe de la création d'une société publique locale (SPL) Tourisme.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 7 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Conventions entre la Ville de Grenoble et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et entre la Ville de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère. Année 2013

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble une subvention de 40 000 €, au titre de l'année 2013,**

**- d'accorder à la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2013,**

**- que ces montants sont intégrés à la "délibération d'affectations de subventions" de cette même séance du Conseil municipal,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 8 - (D 008) - URBANISME AMENAGEMENT - Institution d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial sur le secteur Mistral.  
Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, Mme BERANGER, M. de LONGEVIALLE, M. DJELLAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'instituer un droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial sur le secteur Mistral ;**

**- de délimiter le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel la ville de Grenoble pourra exercer un droit de préemption sur le secteur Mistral, conformément au plan ci-annexé ;**

**- de procéder à toutes les mesures de publicité telles que prévues à l'article R211-2 du code de l'urbanisme.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 9 - (D 012) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au financement d'associations favorisant l'insertion des publics grenoblois les plus éloignés de l'emploi

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder aux associations les subventions figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DJELLAL, Mme PLET, Mme DOUTRIAUX, Mme EL HADDAD - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 10 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil Général de l'Isère et l'association Aconit - Année 2013.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil général de l'Isère et l'association ACONIT,**

**- d'attribuer à l'association Aconit une subvention de 10 000 € pour l'année 2013. Cette subvention est intégrée à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Avenant 2013 à la Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le "Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle" (CCSTI) de Grenoble au titre de la période 2011-2013

Intervention(s): M. BACHIR-CHERIF.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2013 à la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le CCSTI-Grenoble, au titre de la période 2011-2013 et tout autre document relatif à cette question,**

**- d'accorder au CCSTI-Grenoble au titre de l'année 2013, une subvention de 145 800 €. Cette subvention est intégrée à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 12 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Versement des aides directes dans le cadre de la tranche 2 des opérations FISAC centre-ville et FISAC GPV.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de pérenniser le dispositif des aides directes à l'investissement pour aider les commerçants et artisans à réaliser des travaux d'accessibilité, d'embellissement, d'économie d'énergie et de sécurisation des locaux, dans le cadre du programme de la 2eme tranche du FISAC centre-ville ainsi que celui de la seconde tranche du FISAC GPV, étendu au périmètre de la Zone Franche Urbaine Villeneuve/Village olympique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les Chambres consulaires relatives aux diagnostics préalables à un projet de modernisation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers FISAC Centre Ville et FISAC GPV.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 13 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Projet européen POLKA. Signature de la convention avec la société coopérative Kaleido'scop et versement de la contribution financière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention ci-annexée avec la société coopérative Kaleido'scop, coordinatrice du projet POLKA cofinancé par le programme PEJA de l'Union européenne.
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet ainsi que la convention, laquelle prévoit le versement pour 2013 et 2014 d'une subvention de 15 000 euros.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 14 - (D 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet/Août 2013

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes "ambassadeurs" ("Y.A.E.P." : "Youth Ambassador Exchange Program").
- de verser à Mademoiselle Yuna COQUIO et Monsieur Ugo ROSTAING, lauréats 2013 du programme "Y.A.E.P." une aide financière de 650 € à chacun d'eux pour le financement d'une partie de leur billet de transports.
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Exposition Giacometti du 9 mars au 9 juin 2013 - Présentation des partenariats autour de l'exposition.  
Intervention(s): M. le Maire, Mme BARACETTI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les partenariats autour de l'exposition Giacometti "Espace, Tête, Figure" ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ;**
- **de solliciter un rendu acte sur ces conventions lors d'un prochain Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Aide de la Région Rhône-Alpes pour les formations artistiques supérieures professionnalisantes dans le cadre de la coopération entre le réseau des Villes de Rhône-Alpes - Demande de subvention au titre de l'exercice budgétaire 2013.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'exercice 2013, une subvention la plus élevée possible au titre de la participation au financement des formations artistiques supérieures professionnalisantes dispensées par le conservatoire de Grenoble au cours de l'année scolaire 2012-2013.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Adoption du projet d'établissement du Conservatoire de Grenoble 2013/2019 et renouvellement du classement Conservatoire à Rayonnement Régional.  
Intervention(s): M. SABRI, Mme BARACETTI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter le projet d'établissement ci-annexé du conservatoire de Grenoble pour la période 2013-2019 ;**
- **d'autoriser la transmission de la demande de renouvellement du classement du conservatoire de Grenoble en qualité de Conservatoire à Rayonnement Régional auprès des services de l'Etat.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Salle Morillot - Conventions de mises à disposition de locaux aux associations : "Musiciens du Louvre-Grenoble", "Orchestre Symphonique Universitaire de Grenoble", "A Chœur Joie" et "La Petite Philharmonie".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des quatre conventions de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux aux associations "Les Musiciens du Louvre-Grenoble", "Orchestre Symphonique Universitaire**



de Grenoble", "A Chœur Joie" et "la Petite Philharmonie" ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions, jointes en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 19 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Associations "LAPS", "Culture Ailleurs", "Octobre", "Atelier MTK", "Atelier du Cinéma Excentrique-Cinex" et "Passage Serendipity" : Convention de mise à disposition gratuite de locaux de l'ancienne laiterie Pel'Dis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancienne laiterie Pel'Dis aux associations "LAPS", "Culture Ailleurs", "Octobre", "Atelier MTK", "Atelier du Cinéma Excentrique-Cinex" et "Passage Serendipity",  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (C 013) - EDUCATION - Avenant à la convention d'objectifs de l'Association des Centres de Loisirs de Grenoble (ACL) pour la mise en place de deux nouveaux accueils de loisirs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer à l'Association des Centres de Loisir de Grenoble une subvention de fonctionnement supplémentaire de 24000 € pour le fonctionnement de l'accueil de loisir CLEM'ENFANT et de 78000 € pour le fonctionnement de l'accueil de loisir des Baladins;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectif avec ladite association joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 21 - (C 003) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le domaine socioculturel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 18) les avenants financiers nécessaires correspondants (annexes 1 à 17)  
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme VINCENT, M. VOIR, Mme DRULHON, Mme NEPI,

**M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, M. PILAUD, Mme CRIFO, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, Mme SALAT - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 22 - (C 012) - JEUNESSE - Subventions aux associations Jeunesse : avenants financiers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des avenants financiers ci-annexés et d'autoriser M. le Maire à les signer,**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BON, M. BRON, Mme DABROWSKI, Mme DELBOS-CORFILED, Mme PLET, Mme VINCENT, Mme NECIB, Mme DRULHON, Mme NEPI - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 23 - (C 014) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer des bourses BAFA aux 20 personnes dont la liste figure en annexe 1 et pour un montant global de 5 600 € .**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 24 - (C 004) - TRAVAUX - Travaux Ecole Anatole-France - Protocole transactionnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du protocole transactionnel pour régler la somme de 7 500 € HT due à la société MUR MURS;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit protocole.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (C 016) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2013.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants financiers avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**

- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme MASSON, Mme MONERY - Pour : le reste

DELIBERATION N° 26 - (C 008) - SPORT - Exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2013 : avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconduire, pour la saison estivale 2013, la convention d'occupation du domaine public du 02 juillet 2012 conclue avec la SARL P.A.R.C. pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron,

- d'approuver les dispositions de l'avenant n° 1 à ladite convention joint en annexe, fixant à 3 500 euros le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 17 mai au 23 septembre 2013 inclus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (A 011) - URBANISME REHABILITATION - Politique de Développement Durable de la Ville de Grenoble. Opération Mur/Mur - Campagne Isolation. Adoption de l'avenant à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole. Intervention(s): M. SIEBERT, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réinscrire la Ville de Grenoble dans le dispositif Campagne Isolation prorogé par Grenoble Alpes Métropole ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre de partenariat de l'opération Mur/Mur Campagne Isolation avec Grenoble Alpes Métropole, ci-annexé.

**Délibération : Adoptée.**

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Extension du périmètre du droit de préemption urbain renforcé sur l'Arlequin.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'étendre le périmètre de droit de préemption urbain renforcé institué par délibération du 20 octobre 2008 , au titre de l'article L.211-4 du code de l'urbanisme, au 80, 100, 130, 150 et 170 Galerie de l'Arlequin, conformément au plan ci-joint;
- de procéder aux mesures de publicité prévues à l'article R211-2 du code de l'urbanisme, par l'affichage de la délibération en mairie pendant un mois, ainsi que par une mention dans deux journaux du département.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Châtelet - Cession de trois tènements à la SPLA SAGES - désaffectation, déclassement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de constater la désaffectation des tènements correspondants aux îlots A, B1 et F2 de l'opération CHATELET conformément aux plans fonciers ci-joints ;
- de déclasser du domaine public et pour partie conformément au L141-3 du code de la voirie les trois tènements ci-avant désaffectés pour les incorporer dans le domaine privé de la Ville de Grenoble ;
- de céder ces tènements à la SPLA Sages sur la base de 75 € HT/ m<sup>2</sup> de terrain soit pour l'îlot A un montant d'environ 147 975 € HT, pour l'îlot B1 un montant d'environ 108 675 € HT, pour l'îlot F2 un montant d'environ 104 550 € HT ;

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Zac Blanche Monier : approbation des conventions relatives à l'aménagement des communications électroniques avec France Telecom.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions (références : YD23699, YD23711 et YD23704) et leurs annexes (devis n° H3 - A8YUP - AP - 023699/1, H3 - A8YUP - AP - 023711/1 et H3 - A8YUP - AP - 023704/1) relatives à l'aménagement des équipements de communications électroniques sur la ZAC Blanche Monier, ci-annexés ;
- d'autoriser le règlement des sommes correspondantes à la réception des travaux.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (A 017) - URBANISME AMENAGEMENT - Adhésion de la ville de Grenoble à la Charte des EcoQuartiers et au Club National ÉcoQuartier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à la Charte des EcoQuartiers ainsi qu'au Club National ÉcoQuartier ;
- de poursuivre cette démarche sur le long terme, qui pourra aboutir à la labellisation d'un ou plusieurs ÉcoQuartiers sur le territoire de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte des ÉcoQuartiers, ci-annexée ;
- de déposer les dossiers de labellisation selon la procédure accélérée mise en place par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement (METL) pour les opérations de Bonne et Bouchayer-Viallet qui ont fait l'objet de réponses aux concours EcoQuartier de 2009 et de 2011.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 32 - (A 018) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC BOUCHAYER VIALLET. Validation du montant de cession de la charge foncière du lot F2 par la SEM INNOVIA au profit de la société URBIPARC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le montant de la cession de la charge foncière de l'ilôt F2 de la ZAC Bouchayer Viallet par la SEM INNOVIA à la société URBIPARC à 170 €HT/ m<sup>2</sup>.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (A 001) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération grenobloise - Avenant n°2 pour l'année 2013.

Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du programme de travail 2013 ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 9 600 € à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat au titre du programme de l'année 2013. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour l'année 2013, l'avenant n°2 ci-annexé à la convention pluriannuelle passée avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération grenobloise.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 34 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion des biens du patrimoine de la ville de Grenoble.

Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Joseph ALONSO le box garage lot n°1205 de la copropriété du parking silo 3 pour un montant global de 6 000€, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de la société CERIM un tènement de 411m<sup>2</sup>, à titre gratuit, situé le long du chemin Barral et de l'avenue Jules Vallès, à faire tomber dans le domaine public de voirie conformément à la notice 2 ci-annexée;
- de demander à l'EPFL-D d'acquérir le bien situé 4bis Impasse du Vercors au prix de 60 000 euros et d'en assurer le portage conformément à la notice 3 ci-annexée;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières du portage, définies dans le règlement intérieur de l'EPFL-D;
- de signer la convention de mise à disposition de logements de fonction à GEG dans les conditions prévues à la notice 4 ci-annexée;
- de désaffecter et déclasser deux parcelles de terrain situées, à Saint Egrève A007 de 12m<sup>2</sup> et au Fontanil Cornillon, AM39p, 49m<sup>2</sup>, conformément à la notice 5 ci-annexée;
- de désaffecter et déclasser la parcelle IM 460 rue Eugène Boussant d'une superficie de 1610 m<sup>2</sup>, conformément à la notice 6 ci-annexée;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- Sur le point 3 " de signer la convention de mise à disposition avec GEG des quatre logements de fonction situés 2 rue Colonel Dumont et 63 avenue Léon Jouhaux dans le cadre de sa convention de concession" : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.
- Le reste de la délibération : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - Mise à disposition de locaux supplémentaires dans l'enceinte du centre Horticole : convention entre la ville de Grenoble et l'Association Française de Culture Hors Sol.  
Intervention(s): M. GRASSET.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la mise à disposition des espaces ci-dessus mentionnés au profit de l'Association Française de Culture Hors Sol ;
- d'autoriser la fourniture des plantes et graines moyennant le paiement par l'Association Française de Culture Hors Sol d'un montant de 3 239 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 36 - (A 005) - STATIONNEMENT - Contrats de location de longue durée dans les parcs de stationnement publics (Irvoy- Hôtel de Ville- Europole- Le Doyen) au profit des sociétés Urban Design, Sogerim, GEG, MEV, UNOFI et EPERGOS Habitat SA  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHIRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des contrats de location de longue durée ci-joints, concernant :
  - la location de 2 places dans le parking public Irvoy, à 58 € TTC/place/mois, pendant 15 ans, par la société Urban Design,
  - la location de 7 places dans le parking public de l'Hôtel de ville, à 53 € TTC/place/mois, pendant 15 ans, par la société Sogerim,
  - le prolongement jusqu'au 30 juin 2014 du contrat de location de la société GEG, pour 66 places de stationnement dans le parking public Europole,
  - la cession du contrat de location de 41 places dans le parc public Europole de la société Schneider Electric Foncière à la société MEV, et son prolongement jusqu'au 30 septembre 2033
  - la cession du contrat de location de 11 places dans le parc public Doyen de la société Notapierre à la société UNOFI,
  - la cession du contrat de location de 7 places dans le parc public Doyen de la société Grenoble Habitat à la société Epergos Habitat SA,
- d'autoriser leur signature par Monsieur le Maire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 12A472 - 12A408 - 12A409 - 12A523 - 12524 ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des travaux cités ci-dessus par la passation de l'avenant au marché 12A226.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (E 011) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Groupement de commandes Ville / Centre communal d'action sociale : désignation des représentants de la ville à la C.A.O.

Intervention(s): M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de désigner Monsieur le Maire comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes Ville / CCAS comme représentant de la ville ;
- de désigner M. Serge NOCODIE comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes Ville / CCAS comme représentant de la ville.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 39 - (E 009) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Projets d'évolution de la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable dans la région urbaine grenobloise.

Intervention(s): M. GRASSET, M. le Maire, M. BERTRAND, M. VOIR, M. MOTTE, M. CHIRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'engager, avec les différents acteurs concernés, le projet de création de deux sociétés publiques locales en charge de la production et la distribution de l'eau potable,
- de demander au président de la Régie des Eaux de Grenoble de faire connaître cette position de la ville de Grenoble au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise,
- de rappeler que la réflexion s'organisera notamment sur les aspects juridiques et financiers, matériels, immobiliers, sans oublier les personnels concernés dont l'avenir occupera une place prépondérante au coeur de la réflexion,
- de dire que le projet de la nouvelle organisation du service public de l'eau fera l'objet d'une large concertation avec le comité des usagers de Grenoble, dont le rôle actif sera maintenu dans le futur schéma, et avec les usagers des services publics de l'eau des différents territoires concernés, avant sa présentation aux assemblées délibérantes.



**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 40 - (E 003) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR expose,**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |   |               |
|---|---------------|
| - Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse                                    | 26 mars 2013, |
| - Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales | 29 mars 2013, |
| - Commission Solidarité   | 3 avril 2013, |
| - Commission Vie urbaine et développement durable                                       | 4 avril 2013, |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2013  
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 65737 (chapitre 65)

**Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales**

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF	3 500,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3	1 600,00
TOTAL ARTICLE	5 100,00

Article : 65738 (chapitre 65)

**Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	40 000,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GRENOBLE	40 000,00
TOTAL ARTICLE	80 000,00

Article : 6574 (chapitre 65)

**Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse**

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	150,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	1 750,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 000,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	500,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	750,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	1 000,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	800,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	5 500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	200,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	250,00
ECHIQUELIER GRENOBLOIS	2 500,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	1 900,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	2 750,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	1 600,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 600,00
GRENOBLE NATATION	5 250,00
GRENOBLE ROLLER	2 400,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	200,00
GUC BADMINTON	9 250,00
GUC ESCRIME	2 000,00
GUC RUGBY	5 000,00
GUC TENNIS	4 400,00
GUC TRIATHLON	400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	3 100,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	250,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 000,00
LES MONKEY	750,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 500,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	400,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	7 500,00
NAUTIC CLUB ALP 38	9 000,00

NOVA GERACAO CAPOEIRA	250,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	2 755,00
SENTINELLE DES ALPES	4 000,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	400,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS	1 600,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	1 500,00
SPORTIVE BEAUVERT GRENOBLE	300,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	700,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	3 200,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 500,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	6 750,00
AL'OPERETTE ASS	3 000,00
AMIS DES ARTS (SOCIETE DES)	900,00
AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	18 000,00
CITEDANSE	9 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	22 800,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	9 500,00
DOLCE CINEMA	2 000,00
EPIDERME	8 000,00
FIGURE 1 - CIE S.GUILLERMIN	10 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	8 000,00
LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE	15 000,00
REPERES GROUPE DE CREATION ARTISTIQUE	8 000,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 000,00
ASPTT ATHLETISME	12 400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	4 000,00
BAJATIERE	
AVIRON GRENOBLOIS	38 500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	21 717,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 500,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	32 750,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	15 900,00
GRENOBLE BASKET 38	32 500,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	30 000,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	48 575,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	45 000,00
GRENOBLE TENNIS	55 000,00
GUC ATHLETISME	17 600,00
GUC GRENOBLE SKI	13 150,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	30 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	2 300,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	500,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	31 250,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 000,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	9 925,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	8 500,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	63 565,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	7 400,00
BAJATIERE	
CALLIOPE	5 600,00
CAP BERRIAT	151 755,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	102 000,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	16 100,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	300,00
COOP SCOL ANTHOARD	300,00
COOP SCOL JEAN MACE MIXTE	300,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	5 000,00
LA BIFURK	15 000,00
LA CORDEE	800,00
LE PLATEAU	24 544,00

LE STUD	10 000,00
MAISON DES INITIATIVES	10 000,00
ME BACHELARD	16 000,00
ME CLOS D'OR	17 607,00
ME PREMOL	5 100,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	5 200,00
MJC ALLOBROGES	15 700,00
MJC ANATOLE FRANCE	14 900,00
MJC EAUX CLAIRES	20 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	24 887,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	12 700,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	15 400,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	2 000,00
MPT SAINT LAURENT	6 600,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	32 400,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	1 100,00

#### Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

ACONIT/ASS POUR 1 CONSERVATOIRE DE L'INFORMATIQUE & TELEM.	10 000,00
CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI	145 800,00
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE GRENOBLE	300,00
LA POUSSADA	19 000,00
SOLEXINE ASS	8 000,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	4 000,00
ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE	10 000,00
ADFE - ASS. DAUPHINOISE DE FORMATION A L'EMPLOI	3 000,00
AFIJ - FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE JEUNES DIPLOMES	13 000,00
BRIN D'GRELINETTE	3 000,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	1 000,00
GESTION & PROMOTION DISPOSITIF E2C EN ISERE (ASSOC. DEPART.)	10 000,00
GROUPEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION DE L'ISERE	15 000,00
L'ATELIER S.I.I.S.(ATELIER SOUS-TRAITANCE INDUSTR & INSERT)	15 000,00
MARIANNE (LES ATELIERS MARIANNE)	12 000,00
OHE - PROMETHEE - ISERE	7 000,00
PRO'ACTIF, UNE ENTREPRISE ENTRE DEUX ENTREPRISES	18 000,00
QUAL'ID - QUALITE INSERTION DEVELOPPEMENT	3 000,00
REPERAGES ASS.	11 000,00
SOLIDURA	10 000,00
TERRITOIRES INSERTION 38	5 000,00
TRAVAIL ET PARTAGE ASS	5 000,00
ALLIANCE GRENOBLE OXFORD	1 200,00
APHID-ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	800,00
ARTS MELES	700,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 300,00
KALEIDO'SCOP	15 000,00
NOUVELLE PLANETE	6 000,00
PROGEACTION	187,72

#### Commission Solidarité

ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	400,00
CLUB DE L'AMITIE	400,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
CLUB RAVIER PIQUET	400,00
CLUB 1900 - ABBAYE JOUHAUX	400,00
RESIDENTS DES ALPINS	400,00

COLLEGE AIME CESAIRE	7 500,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	13 000,00
HISTOIRES DE...	4 000,00
LA MARMITE	1 500,00
LES AMOUREUX DE LA PLACE DE METZ	300,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
SOS RACISME ISERE	7 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	700,00
VILL9LASERIE	10 000,00
ADATE	16 500,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	41 000,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	30 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
AVIPAR	300,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	500,00
FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DE L'ISERE	500,00
FEMMES SDF	1 500,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	300,00
HAND'AMITIE MEYLAN	400,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	6 100,00
TERRE DE SIENNE	6 300,00

**Commission Vie urbaine et développement durable**

AGENCE LOCALE ENERGIE	9 600,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	500,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	600,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	2 000,00

TOTAL ARTICLE 1 888 017,72

TOTAL BUDGET 1 973 117,72

Conclusions adoptées  
Adoptée

Affichée le 23 AVR. 2013

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

M. Jérôme SAFAR



**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

**- VILL9LASERIE : Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour le reste.**

**- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme BON, M. BRON, Mme DABROWSKI, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme PLET, Mme NECIB, M. BACHIR-CHERIF, Mme CADOUX, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. VOIR, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, Mme MASSON, Mme MONERY, M. PILAUD, Mme CRIFO, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, Mme DIENG, Mme SALAT, M. DJELLAL, Mme EL HADDAD, Mme MODELSKI, M. MOTTE, Mme HANFF - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 41 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé ;**

**- d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel, en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, sur les postes suivants : un ingénieur architecte du patrimoine, un ingénieur chargé de l'administration des systèmes et responsable de la sécurité informatique, deux attachés agent de développement local l'un au secteur 3 et l'autre au secteur 5, un attaché agent de développement local jeunesse au secteur 6, un attaché chargé de participation et de communication, un attaché chef de projet de la charte pour la qualité de la vie nocturne et référent prévention de la délinquance, un ingénieur chargé de mission "ville durable", un attaché webmaster adjoint au chef de projet internet, un attaché chargé de la promotion des relations média et relations publiques liées à l'évènementiel, un attaché chargé de communication projets urbains, un attaché coordinateur du dispositif de réussite éducative, un attaché coordonnateur de l'action jeunesse sur le quartier des Baladins, un attaché agent de développement jeunesse sur les secteurs 4 et 5, un attaché chef de projet Zone France Urbaine (ZFU), un attaché chargé de mission innovation-projets européens, un attaché chef de projet Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), un attaché chargé de mission emploi-Forum pour l'emploi.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 42 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau des Lieux de mémoire des Justes, Villes et Villages de France.

Intervention(s): M. DETROYAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à proposer l'adhésion de la Ville de Grenoble en tant que membre d'Honneur au Réseau des Lieux de mémoire des Justes, Villes et Villages de France.

- d'autoriser le versement de 1 500 € au Réseau des Lieux de mémoire des Justes, Villes et Villages de France correspondant à la cotisation pour l'année 2013.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 43 - (E 010) - FINANCES - Annulation titres des recettes. Remise gracieuse de dettes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'exonérer exceptionnellement l'association le Millésime du paiement des factures de 385.47 € et 3 718.41 € relatives aux frais internes liés à la logistique et particulièrement le prêt de matériel.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 44 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Comité directeur du CoFraCIR (Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence)**

- le 16 mars 2013 à Paris - L. EL HADDAD

**Réunion du Conseil d'Administration du Conseil National des communes "Compagnons de la Libération"**

- le 20 mars 2013 à Paris - J.M. DETROYAT

**Cérémonie de remise des prix de la 9ème édition du concours des meilleurs voeux des Territoires "Prix Multimédia" organisée au Sénat**

- le 20 mars 2013 à Paris - G. LAERON

**Commission des finances AMG VF / ACUF (Association des Communautés Urbaines de France)**

**Intervention sur " l'évaluation des politiques de sécurité" organisée par Premium contact**

- les 20 et 21 mars 2013 à Paris - A. BLANC TAILLEUR

**2ème rencontre nationale des conseils locaux Santé mentale**

**Participation à la 13ème journée Nationale d'étude "Elus Santé Publique et Territoires"**

- le 22 mars 2013 à Lyon - P. VOIR

**Délibérations du Jury des prix Energies Citoyennes 2013 organisées par COFELY**

- le 22 mars 2013 à Paris - J. SAFAR



**Réunion du bureau du Réseau Français des Villes Santé - OMS**  
- le 26 mars 2013 à St Denis (93) - P. VOIR

**Séminaire IDAHOMètre 2012 "ma ville contre l'homophobie" organisé par République et Diversité**  
- le 26 mars 2013 à Paris - L. EL HADDAD

**Visite des équipements sportifs (centre d'entraînement du Racing et piscine)**  
- le 26 mars 2013 à Paris - F. DERBAL

**Journée sur le thème "Vers des espaces publics plus sûrs et partagés" organisée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie**  
- les 26 et 27 mars 2013 à Paris - S. GEMMANI

**Réunion avec M. Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur sur la création de la ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire)**  
- les 26 et 27 mars 2013 à Paris - J. SAFAR

**Rencontres nationales "connaître la loi d'orientation et ses conséquences"**  
**Réunion des Commissions éducation et culture de l'AMGVF**  
- le 27 mars 2013 à Paris - P. BRON

**Réunion sur la formation des conseillers/emplois d'avenir organisée par l'UNML**  
- le 2 avril 2013 à Paris - A. DJELLAL

**Commission culture de l'AMGVF**  
- les 9 et 10 avril 2013 à Paris - E. BARACETTI

**7ème rencontre du réseau national des collectivités pour l'habitat participatif à Paris**  
- le 15 avril 2013 à Paris - M. VUAILLAT

**Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales**  
- le 16 avril 2013 à Paris - A. DJELLAL

**Participation au "Forum Jeunesse 2013" organisé par l'Institut Français de Tunisie**  
- du 19 au 21 avril 2013 à Monastir (Tunisie) - H. VINCENT

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 45 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H42**

# **ANNEXE(S)**

Soutien accordé au titre de l'insertion - année 2013

Nom de l'association	Activité	Subvention
<b>Passerelles vers les milieux économiques</b>		
Gpmt des entreprises d'insertion de l'Isère (GEI)	Accompagnement dans l'emploi de salariés de SIAE	15 000,00 €
PRO'ACTIF	Réseau de demandeurs d'emploi	18 000,00 €
<b>Insertion par l'activité économique</b>		
<b>Chantiers d'insertion</b>		
	Production de biens et de services	
ADFE	Espaces verts - second œuvre	3 000,00 €
Ateliers Marianne	Stylisme - scénographie	12 000,00 €
Le Bon plan (IMPACT-UMIJ)	Communication - édition	4 000,00 €
Repérages	Recyclage - vente de vélos	11 000,00 €
SOLIDURA (ex-Solidarité enfance)	Recyclage - vente (objets, vêtements, ordinateurs)	10 000,00 €
<b>Entreprises d'insertion</b>		
Atelier SIIS	Sous-traitance industrielle - nettoyage de véhicules	15 000,00 €
QUAL'ID - QUALIREC	Recyclage (big bags) - débarrasage d'encombrants	3 000,00 €
<b>Associations intermédiaires</b>		
ADAMS	Services aux particuliers	10 000,00 €
Travail et Partage	Nettoyage de locaux, jardinage, aide ménagère, bricolage	5 000,00 €
Territoire Insertion 38	Fédération des ACI et AI de l'Isère	5 000,00 €
<b>Insertion des personnes handicapées</b>		
Ohé Prométhée	Accompagnement individuel renforcé	7 000,00 €
<b>Insertion des jeunes</b>		
AFIJ	Accompagnement de jeunes issus de l'enseignement supérieur	13 000,00 €
Ecole de la 2ème chance	Accompagnement de jeunes sans diplôme/qualification	10 000,00 €
<b>Redynamisation des demandeurs d'emploi</b>		
Brin d'Grélinette	Activité de maraichage	3 000,00 €
Centre des arts et du récit	Activités culturelles	1 000,00 €
Solxine	Activités artistiques et culturelles	8 000,00 €

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - PROJET EDUCATIF GRENOBLOIS

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONTION <sup>T</sup>	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL

17

SECTEUR 1

MJC PARMENTIER	X	X	VVV - audiovisuel "regarde moi"		400	
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		32 000	
Soit un total de :						32 400 €

SECTEUR 2

CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	VVV - Séjour environnement théâtre		400	
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		15 700	
Soit un total de :						16 100 €
MJC ALLOBROGES	X	X	VVV - séjour ski		1 000	
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		14 700	
Soit un total de :						15 700 €
MJC MUTUALITE	X	X	Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		15 400	
Soit un total de :						15 400 €
MPT SAINT LAURENT	X	X	Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		6 600	
Soit un total de :						6 600 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	X	X	VVV- Box'attitude		600	
			VVV - Séjour ski		1 000	
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		7 700	
Soit un total de :						9 300 €
ME BACHELARD	X	X	Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		16 000	
Soit un total de :						16 000 €
MJC ANATOLE France	X	X	VVV - Grenoble school montagne		1 000	
			VVV - stage Hip Hop		200	
			VVV - stage magie		300	
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		13 400	
Soit un total de :						14 900 €
MJC EAUX CLAIRES	X	X	Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		20 000	
Soit un total de :						20 000 €

SECTEUR 4

ME CLOS D'OR	X	X	Projets spécifiques - rappel ski 2012		1 570	
			Subventions liées à la fréquentation - rappel 2012	1 337		
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		14 700	
Soit un total de :						17 607 €
MJC Lucie AUBRAC	X	X	Subventions liées à la fréquentation - rappel 2012	587		
			Fonctionnement équipements- Animation de proximité	13 000		
			VVV - Séjour ski		600	
Soit un total de :						24 887 €

SECTEUR 5

AUESC BAJATIERE	X	X	VVV - Séjour neige		800	
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		6 600	
Soit un total de :						7 400 €
ME TEISSEIRE	X	X	Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		5 200	
Soit un total de :						5 200 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	VVV - Séjour neige		800	
			VVV- Projet vidéo		800	
			VVV - Séjour ski		600	
			Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		10 500	
Soit un total de :						12 700 €

SECTEUR 6

ME PREMOL	X	X	Activités périscolaires- PEL solde 2012-2013		5 100	
			Soit un total de :			
MJC PREMOL	X	X	VVV - Espace ressource collégien		1 000	
			VVV - Séjour ski		1 000	
Soit un total de :						2 000 €
LA CORDEE	X	X	VVV - Séjour ski		800	
Soit un total de :						800 €

ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS

PASS (Promotion par l'accompagnement scolaire et social)			Developpement des pratiques - Projets collectifs		1 100	1 100 €
--	--	--	--	--	-------	---------

<b>TOTAL</b>				14 924 €	208 270 €	223 194 €
--------------	--	--	--	----------	-----------	-----------

**JEUNESSE : Subventions aux associations Jeunesse : avenants financiers.****Madame Hélène VINCENT expose,**

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 mars 2010, le conseil municipal a adopté le projet jeunesse de la Ville, qui fixe les orientations stratégiques de la politique jeunesse, et les modalités de sa mise en œuvre territoriale. Ce projet a pour objet de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à une citoyenneté pleine et entière. Il s'articule autour de quatre axes :

- soutenir l'engagement des jeunes et le rendre visible ;
- reconnaître une place dans la ville, à travers des lieux et des temps fédérateurs ;
- favoriser l'accès à l'autonomie sociale : insertion, logement, santé ;
- accompagner les questions identitaires pour améliorer le vivre-ensemble.

De leur côté, les associations ressources de la jeunesse développent des actions et des modes d'accompagnement en direction des jeunes dans les champs de l'initiative citoyenne, du soutien à l'engagement, de l'information jeunesse, du départ à l'international et du soutien aux pratiques artistiques et culturelles. Par leurs champs d'intervention, leur expertise et leur engagement auprès des jeunes, elles contribuent à la mise en œuvre des quatre orientations du projet jeunesse, et à ce titre partagent des objectifs communs avec la Ville.

S'appuyant sur des points de convergence affirmés, la Ville et les associations concernées ont formalisé ces objectifs communs dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens triennales 2011-2013 qui précisent également la structuration des financements accordés à ces associations : subventions de fonctionnement, sur projets ou au titre des différents dispositifs. Il vous est ainsi proposé d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement et sur projets Initiatives Jeunesse suivantes dont les avenants figurent en annexe 1, pour un montant global de 255 564 € au titre de ce Conseil Municipal :

	Fonctionnement	Projet	Total
<b>LE PLATEAU</b>	15 244 € (2 <sup>ème</sup> versement)		<b>15 244 €</b>
<b>CAP BERRIAT</b>	121 755 € (2 <sup>ème</sup> versement)	30 000 €	<b>151 755 €</b>
<b>LA BIFURK</b>	15 000 € (complément)		<b>15 000 €</b>
<b>LE STUD</b>	10 000 €		<b>10 000 €</b>
<b>ADIIJ</b>	53 565 €	10 000 €	<b>63 565 €</b>
<b>Total</b>	<b>215 564 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>255 564 €</b>

Les crédits correspondants sont inscrits à la sous fonction 422 "Autres Activités pour les Jeunes" Chapitre 65.

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 02 avril 2013

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'approuver les termes des avenants financiers ci-annexés et d'autoriser M. le Maire à les signer,**  
**-de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

Conclusions adoptées :

Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BON, M. BRON, Mme DABROWSKI, Mme DELBOS-CORFILED, Mme PLET, Mme VINCENT, Mme NECIB, Mme DRULHON, Mme NEPI - Pour : le reste

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Hélène VINCENT

Affichée le :

**Liste des 20 personnes ayant obtenu la bourse BAFA**

- SADAOUI Bilel	300 €
- FEKRAOUI Younes	300 €
- GUINGAND Stevens	300 €
- BENHADJ GUERISSI Nawel	200 €
- BOUDAM Sarah	300 €
- HATON Margo	300 €
- LAFARGE Lucie Anne	300 €
- ZAGHOUANI Sawsann	300 €
- CAPRARO David Angelo	300 €
- CHERRAD Mayanna	300 €
- MEDANI Célanie	200 €
- BOTELLA Alison	200 €
- SERVANT Laura	300 €
- LAHMAR Sabrina	300 €
- BELHANNACHI Samia	200 €
- YARMANI Béchir	300 €
- DURAN Marion	300 €
- TIRAND Thomas	300 €
- BOUACIDA Nadia	300 €
- BEN SADDICK Samir	300 €

**5 600 €**

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS

AVENANTS FINANCIERS

N° Annexe	Nom de l'Association	Référence convention		Subvention fonctionnement 2012	Objet de la subvention proposée	Subvention fonctionnement notifiée	Subvention 2013
		Date signature convention	Validité convention				
2	AJA Villeneuve	17-janv.-13	31-déc.-13	36 000 €	fonctionnement 2013 - solde	18 000 €	18 000 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme	23-janv.-13	31-déc.-13	24 800 €	fonctionnement 2013 - solde	12 400 €	12 400 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	AUESC Bajatière	21-déc.-12	31-déc.-14	8 000 €	Section football fonctionnement 2013 - solde	4 000 €	4 000 €
		délibération 53-C012 du 17 décembre 2012					
2	Aviron Grenoblois	23-janv.-13	31-déc.-13	77 000 €	fonctionnement 2013 - solde	38 500 €	38 500 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	Boxing Club Multisports Villeneuve	21-janv.-13	31-déc.-13	1 500 € 41 935 €	solde : →fonctionnement 2013 →détachement 2013	750 € 20 968 €	750 € 20 967 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012		43 435 €	<b>Total</b>	<b>21 718 €</b>	<b>21 717 €</b>
2	Entente Athlétique Grenoble 38	10-janv.-13	31-déc.-13	65 500 €	fonctionnement 2013 - solde	32 750 €	32 750 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	Football Club des AllobrogesASAFIA	11-janv.-13	31-déc.-13	31 800 €	fonctionnement 2013 - solde	15 900 €	15 900 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	Grenoble Basket 38	14-janv.-13	31-déc.-13	65 000 €	fonctionnement 2013 - solde	32 500 €	32 500 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	Grenoble Gymnastique	10-janv.-13	31-déc.-13	60 000 €	fonctionnement 2013 - solde	30 000 €	30 000 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	Grenoble Isère Métropole Patinage	29-janv.-13	31-déc.-13	6 300 € 90 850 €	solde : →fonctionnement 2013 →heures de glace 2013	3 150 € 45 425 €	3 150 € 45 425 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012		97 150 €	<b>Total</b>	<b>48 575 €</b>	<b>48 575 €</b>
2	Grenoble Saint-Martin- d'Hères Club	14-janv.-13	31-déc.-13	90 000 €	fonctionnement 2013 - solde	45 000 €	45 000 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	Grenoble Tennis	10-janv.-13	31-déc.-13	110 000 €	fonctionnement 2013 - solde	55 000 €	55 000 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	GUC Athlétisme	16-janv.-13	31-déc.-13	35 200 €	fonctionnement 2013 - solde	17 600 €	17 600 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	GUC Grenoble Ski	31-déc.-13	31-déc.-13	28 300 €	fonctionnement 2013 - solde	15 150 €	13 150 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
2	GUC Judo Club de Grenoble	18-févr.-13	31-déc.-13	60 000 €	fonctionnement 2013 - solde	30 000 €	30 000 €
		délibération 36-C011 du 28 janvier 2013					
2	MJC Maison Pour Tous Abbaye	20-déc.-12	31-déc.-14	500 €	Section nambudo/karaté fonctionnement 2013	0 €	500 €
		délibération 53-C012 du 17 décembre 2012					
2	Office Municipal des Sports	10-janv.-13	31-déc.-13	70 500 €	fonctionnement 2013 - solde	39 250 €	31 250 €
		délibération 60-C009 du 17 décembre 2012					
<b>Total</b>							<b>446 842 €</b>



## CREATIONS DE POSTES

Ces postes sont créés dans le cadre de la reprise par la Ville de l'animation en direction du public 12 / 18 ans de ce quartier, suite à la liquidation de l'association "MDH des Baladins"

Département	Direction	Service	Poste à créer	Base horaire mensuelle
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Education jeunesse secteurs 4 – 6	Attaché	151,67 heures
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Education jeunesse secteurs 4 – 6	Adjoint d'animation (2 postes)	151,67 heures

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des mises en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires culturelles	Conservatoire à rayonnement régional	Professeur d'enseignement artistique (50%)	Ingénieur (50%)
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education jeunesse	Mission jeunesse	Adjoint administratif	Attaché
Culture, Sport, Education Jeunesse	Communication Animation	Communication	Ingénieur	Attaché
Economie, International et bâtiments	Economie Insertion	Economie	Ingénieur	Attaché
Environnement urbain	Projets urbains	conduite d'opérations	Rédacteur	Ingénieur
Environnement urbain	Projets urbains		Technicien	Ingénieur
Environnement Urbain	Logement habitat et foncier	Politique de l'habitat	Adjoint administratif	Rédacteur
Ressources Humaines et Relations Sociales	Evolution professionnelle		Attaché	Rédacteur
Solidarité – Services à la Population	Relation citoyenne	Relation avec le monde associatif	Attaché	Conseiller des activités physiques et sportives

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 15 avril 2013  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13T003	Ecole maternelle Diderot Lot 11 Electricité	SAIT 38320 BRESSON	17 059,00	12/03/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
12T525	Ecole maternelle Diderot Lot 14 Chauffage ventilation sanitaire	TRAPANI 38180 SEYSSINS	24 440,17	12/03/13	Marché à prix global et forfaitaire	
12T526	Ecole maternelle Diderot Lot 11 Electricité	DUNELC 38420 LE VERSOUD	25 182,36	12/03/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
12A522	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - Phase 2 Lot 8 : Couverture - Etanchéité - Bardage bois - Protection acoustique	ECB 01150 BLYES	60 930,35	13/03/13	Marché à prix global et forfaitaire	
12T463	Maison des Allobroges : travaux de mise en conformité 2013 Lot 01 Alarme incendi	CHUBB 73230 ST ALBAN- LEYSSE	51 527,00	22/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
13T025	Foire des rameaux - Esplanade 2013 - Maintenance des installations électroniques Lot électricité	CITEOS 38120 ST EGREVE	65 366,00	28/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT						
12P421	Hôtel de ville : changement de régime du neutre	COTIB 38100 GRENOBLE	48 000,00	28/02/13	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						
12A440	Renouvellement urbain de la Villeneuve - secteur Arlequin Démolition des parkings silos 3, 4 et 5 et construction d'un nouveau parking en élévation Lot n° 10 : Plomberie - Sanitaire - Ventilation	ETS TRAPANI FRERES 38180 SEYSSINS	160 004,38	08/03/13	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 15 avril 2013  
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A391	Forum 4i du jeudi 23 mai 2013 Lot 7 : Prestations de restauration	VINATIS ORGANISATION 38420 DOMENE	Max 16 000,00	15/03/13	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
12F464	Achat de boissons	LE COMPTOIR DES VINS ET ALPES JUS 38320 POISAT	44 900,00	18/02/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 15 avril 2013  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

**MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 15 avril 2013  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) ; soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A426	Marché d'évolution et de maintenance des sites hébergés sur la plate-forme EOLAS	EOLAS 38000 GRENOBLE	99 500,00 Max	08/03/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

Marché à prix global et forfaitaire  
Marché à bon de commande sur bordereau unitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE :</b>				
13-1010	Arrêté (19/03/2013)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. VERNAGALLO tendant au refus de la Ville de prendre en charge sa demande de reconnaissance de maladie professionnelle.	
13-1012	Arrêté (19/03/2013)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Melle SANSON tendant au refus de la Ville de renouveler son contrat au service informatique des bibliothèques municipales de Grenoble.	
13-1041	Arrêté (19/03/2013)		La Ville se constitue partie civile suite au vol des éléments d'un véhicule municipal de marque Renault, type KANGOO, immatriculé 740CAN38 survenu le 28/03/2012.	
13-1133	Arrêté (15/03/2013)	Me FESSLER	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal correctionnel en raison de l'agression dont ont été victimes le 14/11/2012, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. DURIN, PALOMBA et WAHL, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
13-1146	Arrêté (20/03/2013)	Me BORGES DE DEUS CORREIA	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'accident de service/agression physique dont a été victime le 18/04/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. HAMOU, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

13-1182	Arrêté (28/03/2013)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme LEMAIRE tendant à l'octroi d'une indemnisation en réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait des modalités ayant conduit au non renouvellement de son engagement.	
<b>III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :</b>				
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (20/12/2012)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cédex 9	Projet CEA – plateforme nano-sécurité - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 944 271,90 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (05/03/2013)	European Synchrotron Radiation Facility 6 rue Jules Horowitz BP 220 38043 Grenoble Cédex 9	Pojet ESRF – extension de la tour coating MTBN - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 6 994 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île	Conseil Général de l'Isère 7 rue Fantin Latour 38022 Grenoble Cédex 1	Projet CGI – Phelma II extension (hors amphithéâtre) - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 1 424 349 € TTC
	Avenant à la convention du 29/03/2007 (07/03/2013)	Association AAA 8 rue Thiers Grenoble	La Ville avait mis à disposition un tènement sis 56 bd de l'Esplanade à l'association AAA par convention du 29/03/2007. Cet avenant proroge la durée initiale de la convention de 6 mois, soit jusqu'au 30/06/2013.	



	Convention d'occupation (1/03/2013)	Mme VIALON 41 place Saint Bruno Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 1/03/2013, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement sis 14 bis rue Alphonse Terry pour y entreposer une bicyclette.	Redevance annuelle : 16 €
--	---	--	--	------------------------------